

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 août 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 5 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 5925, boulevard Henri-Bourassa et a pour objet de permettre, pour ce bâtiment commercial existant, un empiètement dans les marges avant découlant de travaux de rénovation.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 861, rue Saint-Germain et a pour objet la rénovation du bâtiment accessoire dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3175, rue des Outardes et a pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, un empiètement de 0,24 m dans la marge arrière requise de 7,6 m.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne la propriété située aux 2280, 2290 et 2300, boulevard Marcel-Laurin et a pour objet l'installation d'enseignes sur la façade de ce bâtiment commercial dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande de dérogation mineure concerne la propriété située aux 2450 à 2486, boulevard Marcel-Laurin et a pour objet la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans les marges avant et latérale et dont la projection des balcons, le coefficient d'occupation au sol ainsi que le pourcentage d'espace vert ne respectent pas toutes les normes applicables.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4248.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **[saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca)** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 14 juillet 2021

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement